

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLO

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

ID: 060-256005638-20211025-DECISION372021-AU

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N°37/2021

**DÉSIGNATION DU
SECRETAIRE DE
SEANCE**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :
5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGGOO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER, Daniel FROMENT, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°38/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR L'ETUDE DE LA
RECONVERSION DE LA
FERME RUE PORTE
BARON, A MONTAGNY-
SAINTE-FELICITE**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :
5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte que le projet d'étude concerne la ferme sise au lieu-dit « Le Quinconce », ferme traditionnelle à cour rectangulaire, typique des fermes de la plaine du Valois - Multien, située dans le centre ancien du village de Montagny-Sainte-Félicité, rue Porte Baron, en lisière est des espaces urbanisés, à proximité de l'actuelle mairie.

Il précise que cette ancienne ferme d'élevage, aujourd'hui désaffectée, est une propriété communale de 7 058 m², acquise récemment grâce à un portage financier de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO).

Il explique que le premier objectif d'aménagement est de redonner une fonction aux différents bâtiments du corps de ferme en préservant son caractère patrimonial et différentes hypothèses de reconversion des bâtiments peuvent être envisagées dans le cadre d'un parti d'aménagement global :

- L'aménagement d'une partie du logis en mairie, en délocalisation de la mairie actuelle,
- Les locaux des ateliers municipaux
- Un abri (garage) pour les véhicules,
- Une salle multifonctions pour 120 à 130 personnes

Il ajoute qu'une opération groupée de logements individuels, habitat en bande ou intermédiaire, devra être étudiée sur le site de l'ancien potager et que les bâtiments encore disponibles pourront être reconvertis en

locaux pour des artisans ou des artistes, et accueillir éventuellement un magasin d'articles produits locaux.

Il explique que cette étude est le moyen de déterminer un programme et des principes de composition architecturale et urbaine pouvant être traduits dans une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre du plan local d'urbanisme applicable de la commune.

Il précise que l'étude se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes architecturales, urbaines et paysagères du site et premières orientations programmatiques
- Phase 2 : Premières propositions d'aménagement et variantes
- Phase 3 : Plan d'aménagement, parti architectural et principes de composition des espaces

Il ajoute que le coût de cette mission est 16 980 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Montagny-Sainte-Félicité participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

SLOW

ID: 060-256005638-20211025-DECISION392021-AU

DECISION N°39/2021

**MOBILISATION DU
FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR DES ESQUISSES
ARCHITECTURALES
POUR
L'AGRANDISSEMENT ET
L'ISOLATION DE
L'ECOLE MATERNELLE
DE PRECY-SUR-OISE**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :

5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage » rapporte que la commune de Précy-sur-Oise a pour projet de rénover thermiquement son école maternelle, d'agrandir le bâtiment pour permettre l'accueil d'une classe supplémentaire et de désimperméabiliser la cour d'école.

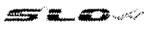
Il explique que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- rénovation thermique avec emploi de matériaux biosourcés,
- construction de l'extension avec des éco-matériaux issus de filières locales,
- renaturation de la cour d'école.

Il indique qu'il a été proposé à la commune de faire réaliser par des architectes des propositions architecturales et chiffrées, permettant d'éclairer les élus dans leurs choix.

Il explique que la durée de réalisation de l'étude architecturale a été évaluée à 9 jours, rémunérés forfaitairement à 800€ HT par jour et, qu'au regard du temps d'intervention estimé, il a été convenu avec la commune de ne faire intervenir que 2 architectes, à savoir :

- l'Atelier Baste & Batlle Architectes basé à Paris,
- l'Atelier Vivarchi Architectes basé dans l'Aisne.

Envoyé en préfecture le 05/11/2021
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le 
N° 060-256005638-2021-0254-DECISION-0392021-AU

Il précise que le coût de cette mission s'élève à 17 280 € TTC, que le Parc seigneurial de la commune de Précy-sur-Oise participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE ces études et AUTORISE le Président à les lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 05/11/2021 .
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le 
ID: 060-256005638-20211025-DECISION402021-AU

DECISION N°40/2021

**MOBILISATION DU
FONDS EN FAVEUR
D'UNE GESTION
ECOLOGIQUE ET
PAYSAGERE DU
PATRIMOINE
VEGETAL**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :
5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte les dossiers suivants :

CHAUMONTEL - plantation de 20 arbres et 20 arbustes dans le parc communal

La commune de CHAUMONTEL souhaite diversifier et compléter les plantations d'arbres et d'arbustes dans le parc communal situé chemin de Coye. La proposition comporte 20 arbres de parc de 12 essences différentes choisies pour leur résistance à la sécheresse et de 20 arbustes champêtres pour compléter la haie existante.

- Le montant total du devis est de 11 557 € HT, pour les fournitures (arbres, arbustes, accessoires de plantation) et les travaux de plantation,
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 9 246 €.

MORTEFONTAINE – plantation des abords de l'église

La commune de MORTEFONTAINE souhaite agrémenter les abords de l'église actuellement constitués d'une simple pelouse et d'un conifère. Suite aux propositions d'Odile Visage paysagiste-conceptrice, 4 arbres d'ornement, 17 arbustes dont des essences locales et des rosiers, 16 plantes vivaces seront plantés à l'automne.

- Le montant total du devis est de 2 919,60 € HT, pour les fournitures (arbres, arbustes, accessoires de plantation) et les travaux de plantation,

- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 336 €.

NOINTEL – expertise sur 151 tilleuls

La commune de NOINTEL est traversée par de nombreux alignements d'arbres liés à la présence du domaine du château. Cette trame verte intègre la partie habitée dans la structure historique et lui confère une identité particulièrement originale et de grande valeur. Les alignements et les mails d'arbres sont vieillissants et en partie déstructurés. Les tilleuls étant presque tous arrivés à maturité et présentant un certain nombre de faiblesses (dépérissements, branches mortes, cavités...), la commune souhaiterait connaître l'état d'une partie de son patrimoine arboré et organiser leur remplacement progressif en disposant d'un plan de gestion.

L'étude comprend un diagnostic mécanique et sanitaire de 151 arbres sur la place du château et du Tivoli, rue de l'église et rue Alain Bernier, la réalisation d'un plan de gestion et une aide à la communication auprès des habitants sous forme de réunion publique en salle ou sur le terrain.

- Le montant total du devis est de 6 800 € pour l'étude et la réunion publique
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 440 €.

FONTAINE-CHAALIS – Installation du verger conservatoire sur le site de l'Abbaye Royale de Chaalis

Le Parc avait lancé, en 2009, un appel à candidature pour trouver un site pour l'implantation d'un verger conservatoire de variétés anciennes d'arbres fruitiers. L'Abbaye de Chaalis avait fait acte de candidature et une étude d'aménagement avait été réalisée en 2011 pour définir un projet. Le Parc a accompagné l'Administrateur du Domaine de Chaalis dans sa démarche. L'Institut de France souhaite, à présent, passer à la réalisation du projet. Il prend en charge les travaux d'aménagement nécessaires (réfection des murs de clôture, aménagement des accès, préparation du sol, etc.). Le Parc, quant à lui, fournit les arbres, qui se trouvent aujourd'hui en pépinière (issus de greffons prélevés à partir de fruitiers de variétés anciennes).

En 2020, 37 arbres fruitiers de plein champs ont été plantés : 21 pommiers, 8 poiriers, 4 pruniers, 2 cerisiers, 1 néflier, 1 cognassier.

Pour l'année 2021-2022, la plantation de la parcelle expérimentale va être réalisée.

Une première dépense est affiliée au petit matériel, complémentairement à une première phase de dépense : plaques de pose pour amarre, outil d'enfoncement, mandrin pour amarre.

Une deuxième dépense concerne la fourniture des plants : 104 pommiers et 100 poiriers greffés à façon qui vont être plantés sur cette parcelle d'expérimentation et d'observation. Le coût total des plants et du matériel s'élève à 2 588 € TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

DECIDE D'OCTROYER :

- 9 246 € à la commune de CHAUMONTEL pour la plantation de 20 arbres et 20 arbustes dans le parc communal
- 2 336 € à la commune de MORTEFONTAINE pour la plantation d'arbres, arbustes et plantes vivaces aux abords de l'église
- 5 440 € à la commune de NOINTEL pour l'expertise des tilleuls

- VALIDE les dépenses concernant les plants et le matériel nécessaire à la plantation du verger conservatoire sur le site de l'Abbaye Royale de Chaalis

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

ID : 060-256005638-20211025-DECISION412021-AU

DECISION N°41/2021

**MOBILISATION DU
FONDS EN FAVEUR
DE LA FAUNE
SAUVAGE –
ECURODUC A
PLAILLY**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :
5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGGOO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de Plailly sollicite une aide du Parc pour l'installation d'un écuroduc dans le village, au-dessus de la RD 922.

Il explique que le coût total de l'opération (fourniture de l'équipement en matériel, prestation d'installation, panneau explicatif) est de 2 048 € HT, que les travaux seraient réalisés par l'Association SOS écureuils roux et que le projet est autorisé par le Département.

Il précise que la commune serait maître d'ouvrage et qu'elle participerait à hauteur de 20%.

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologique en date 22 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER 1 638 € à la commune de PLAILLY pour l'installation d'un écuroduc au-dessus de la RD 922

- MOBILISE le Fonds en faveur de la faune sauvage pour financer ces projets.

Envoyé en préfecture le 05/11/2021
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le ^{Pour copie conforme} *SLO*
ID : 060-256005638-20211025-DECISION412021-AU



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 05/11/2021
Reçu en préfecture le 05/11/2021
Affiché le 
ID : 060-256005638-20211025-DECISION42B2021-CC

DECISION N°42/2021

**CONVENTION AVEC
LE SPEE DES HAUTS-
DE-FRANCE ET
MOBILISATION DU
COTTRI POUR LA
PRISE EN CHARGE DE
LA PARTIE
INGENIERIE DU SPEE**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :
5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAL, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAL, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que la Régie du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) des Hauts-de-France propose un accompagnement des projets de rénovation aux propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources, quel que soit l'âge et le type d'habitation.

Cet accompagnement technique personnalisé couvre toutes les étapes d'un projet de rénovation :

- l'information,
- le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique (phase 1)
- le diagnostic technique (phase 1)
- la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie (phase 1)
- la consultation des entreprises (phase 2)
- le suivi du chantier (phase 2)
- et enfin, le suivi jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux (phase 3)

Il précise que ce service public a un coût pour le particulier d'un montant de 900€ pour les propriétaires en copropriétés (3 phases d'accompagnement à 300€ chacune).

Il rapporte qu'il est proposé de créer une émulation et de faire connaître ce dispositif localement en lançant un appel à projet afin de déployer ce dispositif sur les 3 premières co-propriétés qui souhaiteront s'engager et que, pour encourager les copropriétés à s'engager, il est proposé de financer aux co-propriétaires une partie

des coûts d'ingénierie du service du SPEE.

Il rapporte que la Commission ressources naturelles, énergie, climat propose d'attribuer aux particuliers une enveloppe de 250€ pour la phase 1 : diagnostic/programmation des travaux (laissant un reste à charge de 50€ pour les particuliers) et une enveloppe de 100€ pour la phase 2 (laissant un reste à charge de 200€ pour cette phase).

Par ailleurs, il présente la convention avec le SPEE qu'il propose de signer.

Il ajoute que cette action permettrait d'engager plus largement le territoire dans la rénovation des logements, de faire connaître le Service Public de l'Efficacité Energétique et de répondre à l'enjeu de massification de la rénovation inscrite dans le COTTRI.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources naturelles, énergie, climat en date 22 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer, en lien avec les communautés de communes (CCAC, CCSSO, CCPOH), un appel à projet, auprès des copropriétés pour la rénovation thermique des immeubles
- DECIDE de financer aux copropriétaires des co-propriétés retenues qui s'engageraient, 250 € pour le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique, le diagnostic technique et la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie (phase 1) et 100 € pour la consultation des entreprises et le suivi du chantier
- MOBILISE l'enveloppe du COTTRI pour financer cette opération
- APPROUVE la convention avec la Régie du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) des Hauts-de-France et AUTORISE le Président à la signer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

ID : 060-256005638-20211025-DECISION43B2021-CC

DECISION N°43/2021

**CONVENTION
PARC/CENHDF/ACSO/COMMUNE
DE DE SAINT-MAXIMIN**

Séance du 25 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 25

présents : 13

votants : 19

Date de convocation :

5 octobre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT à Gil METTAI, Paule LAMOTTE à Daniel FROMENT, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Pascale LOISELEUR,

Assistaient également : Serge LECLERCQ, Co-président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND présente le projet de convention entre le Parc naturel régional Oise - Pays de France, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CENHdF), l'ACSO et la Commune de Saint-Maximin qui s'inscrit dans la mesure I « Préserver les sites de biodiversité remarquables » de la Charte du Parc.

Il explique que le site de la colline aux oiseaux à Saint-Maximin concerne une parcelle communale d'environ 1,51 ha, qu'il fait partie du Site d'intérêt écologique « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et qu'il héberge une vingtaine d'espèces végétales à enjeux dont des espèces protégées.

Il rapporte que cette convention définit les modalités partenariales au travers desquelles la commune, propriétaire, confie au Conservatoire la gestion écologique du site, avec un accompagnement du Parc et de l'ACSO.

Il liste les principaux engagements des partenaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologique en date 22 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ci-jointe
- AUTORISE le Président à la signer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND